

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep de Drummondville

Juin 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep de Drummondville se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission considère que le plan d'aide à la réussite du Cégep de Drummondville devrait lui permettre d'atteindre les cibles fixées dans la mesure où le Cégep le complétera par des moyens appropriés et s'assurera qu'il soit mis en œuvre efficacement.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 3 décembre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep de Drummondville¹ lors de sa réunion tenue le 3 décembre 2001. Une attention particulière a été accordée aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Cégep en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Cégep et elle formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Elle a examiné le plan institutionnel pour l'aide à l'apprentissage et à la réussite, *De l'accès vers le succès*, comprenant une annexe sur les données et les cibles (octobre 2000); les compléments d'information envoyés au Ministère en janvier 2001; l'annexe sur les cibles fixées par le Ministère, transmise en mai 2001.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

L'analyse de la situation du Cégep repose sur les données statistiques du Ministère (CHESCO) et sur des données locales relatives à la réussite des cours et aux cheminements scolaires. Le plan présente également une description des stratégies et des mesures d'aide existantes, en particulier les huit centres d'aide et les services tels que l'information scolaire et professionnelle, l'aide pédagogique individuelle, l'aide psychologique, l'aide financière, etc. Il évoque enfin la problématique du retour aux études en formation continue.

Les données statistiques ont permis d'identifier des taux de diplomation relativement faibles qui ont amené le Cégep à cibler tous ses programmes. Elles ont également révélé les cours présentant les taux de réussite les plus faibles dans chaque programme, y compris les cours de la formation générale. Les données locales ont porté particulièrement sur les taux de passage entre les sessions d'automne et d'hiver et entre les années d'études dans chaque programme. On retrouve par contre peu d'informations sur les changements de programme.

L'analyse de ces données statistiques a permis d'identifier des obstacles et de fixer, pour la 1^{re} année du plan, des cibles conséquentes concernant la réussite de tous les cours de mise à niveau du trimestre d'automne, celle des cours de la formation spécifique présentant un taux inférieur à 80 % en première année, celle de tous les cours de la formation générale dans chaque programme affichant un taux de réussite inférieur à 80 %. L'identification d'obstacles relatifs au passage entre les sessions d'automne et d'hiver, surtout en première année, a amené la détermination de cibles intéressantes concernant la persévérance des étudiants dans les premières sessions de leur programme d'études. Ces cibles concernent les programmes qui ont des taux de passage inférieurs à 80 % entre les deux sessions de la première année et de 75 % entre le trimestre d'hiver de la 1^{re} année et celui d'automne de la deuxième année.

La présentation des mesures d'aide, en particulier les centres d'aide, contient quelques éléments d'analyse qui confirment les obstacles liés aux difficultés éprouvées par les étudiants dans certaines matières, en particulier, en première session. Le plan ne présente pas toutefois une analyse des caractéristiques des étudiants, leurs attitudes et leur motivation, par exemple les problèmes d'adaptation au collégial (gestion du temps...), la situation financière,

l'importance du travail rémunéré, etc. Une telle analyse permettrait d'identifier des obstacles à la réussite et de dégager des stratégies et moyens appropriés pour les surmonter. La Commission note l'intention du Cégep d'élaborer un profil de ses étudiants. Pour ce faire, il recueillera sans doute des données statistiques et perceptuelles auprès des services et centres d'aide ainsi que des départements et comités de programmes. La Commission considère qu'il serait également important d'obtenir l'opinion des étudiants sur les facteurs ayant le plus contribué ou nui à leur réussite.

Le plan mentionne que plusieurs analyses de la situation seront réalisées lors de la première année d'implantation, notamment sur l'efficacité des mesures d'aide existantes et sur la situation dans chaque programme. La Commission estime qu'il serait intéressant que ces analyses puissent faire des recoupements entre les obstacles identifiés à partir des différentes sources de données statistiques et perceptuelles utilisées.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le plan d'aide à la réussite établit un lien avec le projet éducatif qui vise à favoriser l'atteinte des objectifs d'études et de supporter en conséquence l'étudiant pour l'obtention de son diplôme dans un délai convenable. Plusieurs stratégies et moyens se situent dans le prolongement des mesures déjà en place. Ainsi, le plan d'aide accorde une grande importance à la réussite des élèves identifiés à risque et à ceux qui éprouvent des difficultés (dépistage et huit centres d'aide). Quelques mesures portent sur le soutien donné aux étudiants pour faciliter leur intégration et leur réussite en première session (entrevue obligatoire avec chaque étudiant en Accueil et intégration, accompagnement pédagogique par un guide, actions des centres d'aide notamment ceux rattachés à un programme ou à une discipline (par exemple, électronique, informatique), cours sur les méthodes d'apprentissage pour aider les adultes effectuant un retour aux études.

La première année du plan porte toutefois essentiellement sur l'analyse des mesures existantes (par exemple, l'efficacité des centres d'aide), l'établissement d'un profil des étudiants, l'examen des cheminements scolaires (y compris les changements de programme et la problématique des abandons), l'analyse et l'élaboration subséquente de projets venant des comités de programmes et des départements et visant les cibles identifiées sur la réussite des cours, la persévérance et la diplomation. Ces analyses et mesures potentielles couvrent les

principaux aspects de la réussite, à l'exception de la diplomation des finissants qui devrait être examinée lors de l'an 2 du plan.

Des mesures organisationnelles favorisent l'optimisation des ressources pédagogiques aux fins de la réussite, notamment l'évaluation des enseignements (élément important au Cégep), la révision prévue de la conception et de l'organisation du temps d'apprentissage, la politique de disponibilité des enseignants, l'application de la PIEA. La Commission considère qu'il serait également intéressant d'inclure des mesures touchant la distribution de la tâche des professeurs et surtout le perfectionnement des personnels sur des problématiques relatives à la réussite.

En soi, chaque action prévue est réaliste, mais leur caractère intégré n'est pas évident. L'efficacité du plan est tributaire de la qualité des analyses qui seront effectuées et des stratégies et mesures conséquentes.

Les modalités de mise en œuvre

Le suivi du plan est sous la responsabilité d'un comité d'aide à l'apprentissage et à la réussite dont la composition assure la représentation de tous les groupes d'intervenants : membres de la direction des études, professionnels des services d'aide, professeurs, étudiants, personnel de soutien; un parent y siège. Ce comité fait des recommandations à la direction des études et il rédige des rapports périodiques à la commission des études et au conseil d'administration. Le plan prévoit deux journées pédagogiques (printemps et automne) d'échanges entre les divers intervenants sur la réalisation des actions et leur impact.

Le calendrier de travail ne comprend pas toutes les actions prévues dans le plan, y compris celles de la section sur le « plan d'action triennal et activités de suivi ». Des actions importantes, par exemple l'établissement du profil des étudiants, et plusieurs mesures existantes, prises en 2000-2001, n'y sont pas intégrées. Certaines actions pourraient comporter des échéanciers plus précis. Le calendrier ne présente que l'identification de l'instance principale responsable de la réalisation de chaque action. L'absence de la mention de toutes les instances et groupes de personnes qui sont associés à cette réalisation rend peu évident le caractère intégré des mesures, par exemple les liens entre les services institutionnels et entre ces derniers et les programmes/départements. Malgré la présence de trois d'entre eux au comité d'aide, la participation des étudiants, qui

sont les premiers acteurs concernés, n'est pas marquée, en particulier leur sensibilisation à l'égard de la réussite de leurs études. Il ne semble pas par ailleurs y avoir d'activités continues de sensibilisation de tous les acteurs (y compris les partenaires externes) envers la réalisation des objectifs du plan d'aide; ces activités pourraient être regroupées par exemple dans un plan de communication. La Commission estime que le Cégep aurait avantage à présenter un plan de suivi plus complet comportant toutes les actions prévues, déterminant les responsabilités et la participation concertée de tous les intervenants et fixant des échéances précises. Il serait également intéressant de rendre plus évidente la participation des étudiants à la réalisation du plan de réussite.

Conclusion

L'exposé de la situation du Cégep repose sur l'analyse de données ministérielles et locales et sur la présentation des mesures d'aide existantes, en particulier les centres d'aide. Il a permis de dégager des obstacles relatifs à la réussite de certains cours dans tous les programmes (y compris les cours de la formation générale) et un taux de passage entre les sessions, notamment, en première année. Cet exposé a montré l'importance accordée à l'accompagnement des étudiants dans la réussite de leurs études, en particulier ceux qui sont identifiés à risque, ceux qui éprouvent des difficultés et les adultes qui effectuent un retour aux études.

Les stratégies et moyens sont axés sur la poursuite des mesures existantes, y compris les plus récentes qui touchent notamment les étudiants en début de parcours. La première année du plan sera consacrée à produire ou à compléter des analyses axées principalement sur l'établissement du profil des étudiants, l'efficacité des mesures d'aide existantes, l'élaboration de projets par programme concernant les obstacles identifiés. L'efficacité potentielle des mesures qui seront proposées est tributaire de la qualité de ces analyses. Dans ce contexte, l'évaluation des mesures d'aide actuelle devrait conduire à les réorienter le cas échéant vers l'atteinte des objectifs et des cibles du plan de réussite.

La mise en œuvre du plan est confiée à un comité de suivi dont la composition assure la représentation de tous les groupes d'intervenants. Quelques activités d'échanges et de sensibilisation sont prévues. Les actions ne sont pas toutes regroupées dans un véritable plan qui identifie notamment les responsabilités et le rôle des divers acteurs. La présentation actuelle du plan d'aide ne permet pas

d'illustrer le caractère intégré de la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants, ni la place importante que ces derniers devraient y occuper.

Dans son état actuel, le plan est incomplet et la première année de son implantation devrait permettre de compléter les analyses, de déterminer les stratégies et moyens conséquents et de les inscrire dans un plan d'action intégré. Aussi, la Commission ne peut actuellement porter un jugement sur son efficacité potentielle en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 19 juin 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 19 juin 2002, la Commission a examiné le rapport de suivi du plan institutionnel d'aide à la réussite et à la diplomation du Cégep de Drummondville ainsi que la correspondance et les documents que lui a transmis le Collège².

Le Cégep s'est doté d'un plan plus intégré de réussite comportant des responsabilités et un échéancier pour la réalisation des actions retenues. Les mesures déjà en place (centres d'aide, tutorat par les pairs, programme d'accompagnement) se sont poursuivies et celles prévues notamment pour faciliter la réussite en première session ont été réalisées. De même, les analyses de situation ont été amorcées. De nouvelles mesures se sont ajoutées et d'autres ont été consolidées, en particulier pour les étudiants éprouvant des difficultés (contrats d'études et suivi personnalisé, bulletin de mi-trimestre, programme d'accompagnement devenu permanent).

Plusieurs mesures ont toutefois été reportées en raison notamment du retard dans la mise en place des structures de gestion prévues et de la non-disponibilité des données permettant d'effectuer certaines analyses de situation nécessaires pour déterminer des stratégies et moyens appropriés. Ces mesures touchent par exemple l'évaluation de l'efficacité des centres d'aide, des problématiques comme celle des abandons, et surtout des analyses et projets conséquents reliés à la réussite des cours, à la persévérance et à la diplomation dans les programmes; les projets programme sont prévus pour 2002-2003.

Les mécanismes de gestion maintenant en place ainsi que les modalités de soutien et les activités de mise en commun prévues, devraient assurer un suivi adéquat de la réalisation du plan, notamment la concertation entre les intervenants et l'évaluation de l'efficacité des mesures.

2. *Rapport de suivi du Plan institutionnel de réussite et de diplomation*, comprenant sept documents dont le bilan de la mise en œuvre des moyens retenus (2000-2001) et le calendrier des moyens retenus (2001-2002). La correspondance échangée avec la Commission et les documents afférents dont le *Plan stratégique de réalisation et d'évaluation du plan d'apprentissage et de réussite* et les *Projets programme d'aide à la réussite, 2002-2003*.

Jugement final

La Commission considère que le plan d'aide à la réussite du Cégep de Drummondville devrait lui permettre d'atteindre les cibles fixées dans la mesure où le Cégep le complétera par des moyens appropriés et s'assurera qu'il soit mis en œuvre efficacement.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Claude Marchand, agent de recherche